



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :  
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:  
21-03

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009.

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

**Absents :** Braz, Tonnar, échevins, Snel, Huss, Hannen, Zwally, Wohlfarth, conseillers

Clement, secrétaire communal

COMMISSARIAT DE DISTRICT

23 NOV. 2009

**Le Conseil Communal,** Luxembourg

**Objet: Compromis d'acquisition signé entre la Ville et Madame Elise Steil**

Vu le compromis d'acquisition du 17 septembre 2009 signé entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Madame Elise Suzanne Catherine Steil, représentée par son fils Jean Fernand Pierre Huss, aux termes duquel la Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert l'immeuble sis 185, rue Jean-Pierre Michels, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°3129/13617, au lieu-dit « rue Jean-Pierre Michels », d'une contenance de 3 a 9 ca ;

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 750.000.- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite dans le but d'y aménager un foyer de logement encadré pour les besoins du Foyer de nuit Abrisud ;

Considérant que l'acquisition est réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu l'article 4/0720/2121/001 « Acquisition de biens fonciers » ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

le compromis d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 18/11/2009.

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

No 11/200/09

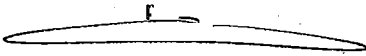
Vu et approuvé

L'acte à passer entre les parties restera  
soumis à mon assentiment.

- 7 DEC. 2009

Luxembourg, le .....

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région



COMMUNAUTÉ DE DISTRICT  
08 DEC. 2009  
Luxembourg

Service : Secrétariat  
**LESCH** Esch/Alzette, le  
- 9 DEC. 2009

